



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du Lundi 14 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote à scrutin secret		
A la Majorité		
Pour : 19		
Contre : 10		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS  
Le : 16/04/2025  
Et  
Publication du : 16/04/2025

L'an Deux mil vingt-cinq, le Quatorze Avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemagne s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session extraordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 07/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2025.

### Présents :

Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DOUCET Denise, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme DESCHAMPS Véronique.

### Excusés avec procuration :

- Mme GANNAT Fanny à Mme PASQUET Christine,
- Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane,
- Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey,
- M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Eric,
- Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,
- Mme ADRIEN-CAMUS Catherine à Mme DESCHAMPS Véronique.

A été nommé secrétaire : M. PRIOU Éric

## 2025-021 – CONSÉQUENCE DU RETRAIT D'UNE DÉLÉGATION : LA QUESTION DU MAINTIEN DE MME GANNAT DANS LES FONCTIONS D'ADJOINT AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-050 du 04/07/2020, portant sur l'élection des adjoints,

Vu l'arrêté n°2025-0191 du 01/04/2025, portant sur le retrait de la délégation d'Adjoint à Mme Fanny GANNAT,

En vertu de l'article L. 2122-10 du CGCT, les adjoints sont élus par le Conseil Municipal.

Suite au retrait le 03/04/2025, par le MAIRE de la délégation consentie à Mme Fanny GANNAT, adjointe au Maire par arrêté du 04/07/2020 dans le domaine de la COMMUNICATION, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui précisent que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Après décision de procéder au vote à scrutin secret,  
 Après clôture du vote,  
 Après comptage des voix en présence des membres,

En conséquence, le Conseil Municipal décide de :

- Ne pas maintenir Mme Fanny GANNAT dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**Adopté à la Majorité.**

- Votants : 29
- Votes POUR : 19
- Vote CONTRE : 10
- Vote ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

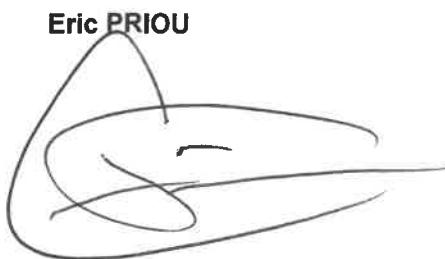
Pour copie conforme :  
 En mairie, le 16/04/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)